

COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE
CONSEIL MUNICIPAL
Du 05 07 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq juillet à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel COLIN, Maire.

Etaient présents : M. Colin, C. Teinturier, E. Schaeffer, E. Azzalini, S. Gauthier, M.R Desprez, G. Pirot, J. Pinet, V. Lombart, M.C George.

Absents : Y. Gallois, J.M Denis, F. Boutillier.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, S. Gauthier, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Requalification bourg centre – 2^{ème} tranche

Délibération N°23

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'engagement pris par délibération n°54/2017 du 7 novembre 2017, d'engager la Commune dans une opération globale de requalification du bourg centre, concernant la place Lucien Poincaré, les rues de Verdun, Commandant Laflotte et Pont Etrier.

La 1^{ère} tranche concernant la place Lucien Poincaré étant terminée, il convient de se prononcer sur la 2^{ème} tranche relative à la rue de Verdun.

Pour ce faire, l'étude technique a été réalisée par le cabinet URBI'NOV – SETRS, maître d'œuvre de l'ensemble du projet et comprendrait entre autre l'enfouissement des réseaux secs et comme pour la tranche 1, la réhabilitation se ferait autour de trois axes principaux : Sécurité – Aménagement paysager – Accessibilité.

Le montage financier a été réalisé après avoir reçu les engagements des différents partenaires.

Après lancement et attribution du marché, les travaux pourraient débuter au 4^{ème} trimestre 2019 pour se terminer à la fin du 1^{er} trimestre 2020.

Pour ce faire, il convient que le Conseil Municipal prenne la décision de réaliser ces travaux avec enfouissement des réseaux secs et donne au Maire, l'autorisation d'engager toutes les démarches nécessaires et de signer tous les droits nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de réaliser ces travaux avec enfouissement des réseaux secs et donne au Maire, l'autorisation d'engager toutes les démarches nécessaires et de signer tous les droits nécessaires.

Indemnité 2018 de conseil au comptable du Trésor

Délibération N°24

Chaque année, les communes ont la possibilité d'octroyer au comptable du Trésor une indemnité de conseil.

Le montant de cette indemnité pour l'exercice 2018 a été établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours. Il a été fixé à 315,13 euros.

Chaque Conseil Municipal a la possibilité d'accepter, de refuser ou de moduler le montant de l'indemnité.

Monsieur Enrico Schaeffer demande à ne pas participer au vote et quitte la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal, vote à 2 voix le non versement de l'indemnité de conseil au comptable du Trésor et à 7 voix le versement de 80 % de ladite indemnité soit 278,66 euros.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°35/2018 RECUE EN PREFECTURE LE 17/12/2018.

Requalification bourg centre 2^{ème} tranche - Avenant maîtrise d'oeuvre

Délibération N°25

Monsieur le Maire explique que le bureau d'études URBI'NOV en charge de la maîtrise d'œuvre doit réaliser une étude complémentaire pour l'enfouissement des réseaux secs sur l'emprise de la tranche 2 des travaux de requalification du centre du village de Triaucourt en Argonne.

Il rappelle que l'enfouissement des réseaux n'avait pas été retenu initialement dans cette 2^{ème} tranche pour des raisons financières et surtout de calendrier, souhaitant terminer les travaux avant l'échéance du mandat électoral.

Le projet initial prévoyait la préparation de l'enfouissement (traversée des chaussées), afin de n'avoir qu'à effacer les poteaux lorsque la commune souhaiterait le faire, avec une incidence minimale sur les parties rénovées.

Suite à l'information donnée par la FUCLEM du changement de mode opératoire d'ENEDIS à compter de 2020, qui ne déléguera plus sa maîtrise d'ouvrage, mais l'assurera directement, il a été décidé d'inclure l'enfouissement du réseau électrique.

Remettant ainsi en cause le projet de 2^{ème} tranche de la commune, la FUCLEM a vu avec ENEDIS pour autoriser ces travaux sur 2019, à la condition de bien démarrer la réalisation de l'enfouissement avant fin 2019.

Monsieur le Maire explique que la commune se trouve devant la nécessité de réaliser l'enfouissement du réseau électrique et non juste de le préparer.

L'évolution du marché de maîtrise d'œuvre est ainsi rendue nécessaire pour intégrer un complément d'étude relative aux branchements électriques. Cette évolution n'apporte pas de modification substantielle à la teneur du marché.

En conséquence, un nouvel avenant relatif à la mission de la maîtrise d'œuvre devient nécessaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2.

Compétence voirie - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

Délibération N°26

Monsieur le Maire rappelle que suite à la fusion des CODECOM de Pierrefitte et de Triaucourt-Vaubecourt, la CODECOM de l'Aire à l'Argonne détient la compétence voirie.

En conséquence, elle aménage et entretient la voirie d'intérêt communautaire de ses communes membres dans le cadre d'un programme de travaux annuel.

Afin de s'inscrire dans ce programme de travaux ; il convient d'établir une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la CODECOM et la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la CODECOM de l'Aire à l'Argonne.

Questions diverses

Pôle médical

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison du départ en retraite du Docteur KOWALIK, la SCM Aire Argonne avait demandé à résilier le bail afférent à la location du pôle médical. Afin que le Docteur MATHIS puisse poursuivre son activité au sein des locaux occupés, une convention a été établie entre lui et la commune pour une durée de 3 mois à compter du 01/07/2019, renouvelable 1 fois.

En parallèle, l'étude diligentée par la CODECOM se poursuit. Un questionnaire santé a été adressé aux habitants.

Travaux

Les travaux concernant la place Lucien Poincaré s'achèvent avec la pose du mobilier urbain. La réception des travaux est programmée le 12 juillet.

Acceptation des devis transmis par l'entreprise GANASSALI concernant les travaux relatifs au réseau d'eaux pluviales rue de Champagne à Senard et au déplacement du panneau « Triaucourt » rue Capitaine Fenaux.

Fête de l'étang

Pour des questions d'assurances, l'activité canotage proposée ne peut pas être validée.

La restauration sera assurée par Les Roudoudous et les activités par les associations locales.

Fête à Senard

Le verre de l'amitié offert par la Municipalité sera servi à l'issue de la messe dans la salle au rez-de-chaussée de la mairie.

Fête des Familles à Triaucourt

Elle se déroulera selon le même format que la fête 2018.

Fin de la séance.

M. COLIN Michel	Mme TEINTURIER Catherine	Mme GEORGE Marie-Cécile	M. LOMBART Vincent
Mme BOUTILLIER Florence	M. GALLOIS Yves	M. SCHAEFFER Enrico	M. DENIS Jean-Marie
Absente	Absent		Absent
M. PINET Julien	Mme DESPREZ Marie-Rose	Mme GAUTHIER Sandrine	M. PIROT Gérard
M. AZZALINI Eric			